

MASTER FRACO-HELLENIQUE

Droit social européen et comparé (2011-2012)

L'Université d' Aristote de Thessaloniki (Faculté de Droit) et l'Université de Toulouse 1 (Faculté de Droit) ont mis en place un master droit social – parcours droit social européen et comparé. Les étudiants doivent s'inscrire dans les deux universités. Conformément à la règle en vigueur dans les Master conjoints franco helléniques, les étudiants ils seront exonérés de droits d'inscriptions dans l'université où se déroule la mobilité. Les étudiants qui participent au programme peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS.

Les enseignements seront dispensés en français à Thessaloniki comme à Toulouse. Les étudiants devront donc bien maîtriser cette langue. Toutefois, la maîtrise de l'anglais est vivement souhaitée aussi bien pour accéder à la bibliographie courante que pour suivre quelques séminaires en anglais (quelques conférences pourraient être dispensées en anglais).

Les établissements partenaires conviennent que le nombre d'étudiants participants par établissement est établi à sept (7) étudiants par l'année universitaire. Chaque établissement partenaire sélectionne les étudiants participants selon ses propres critères.

Responsables

Université de Thessaloniki : Prof. **Angelos Stergiou** (ansterg@law.auth.gr) tel. 00 30 2310 996535 – Prof. **Christina Delygianni** (chdel@law.auth.gr).

Université de Toulouse 1 : Prof. **Thérèse Aubert—Monpeyssen** (taubert@univ-tlse1.fr) tel.05 61 63 36 56.

Informations

Prof. **Angelos Stergiou** (ansterg@law.auth.gr) tel. 00 30 2310 996535 – Prof. **Christina Delygianni** (chdel@law.auth.gr).

Master Franco-hellénique Droit Social européen et comparé (MDSEC)

L'Université Aristote de Thessalonique (Faculté de Droit) et l'Université de Toulouse 1 (Faculté de Droit) ont mis en place un master en droit social – parcours droit social européen et comparé. Ce Master piloté par les Professeurs Thérèse Aubert-Monpeyssen, et Angelos Stergiou, devrait s'ouvrir en 2010.

Le Master en droit social européen et comparé vise à attirer des juristes de haut niveau en droit du travail (futurs magistrats ou avocats, responsables d'entreprises, universitaires, consultants, chroniqueurs juridiques). Le réseau de juristes du travail ainsi créé devrait, dans un second temps être étendu aux pays de la Méditerranée. Pour les étudiants, ce Master offre les avantages de la mobilité en Europe, à la fois dans le cadre des enseignements et dans celui du stage, ce qui constitue un atout pour l'insertion professionnelle.

Le présent programme commun est administré par une commission de coordination. Cette commission sera composée des coordinateurs du programme et de deux (2) enseignants de chaque université.

Objectif

Ce Master a pour objectif de :

- Favoriser les échanges d'étudiants des deux établissements. Le présent accord cadre ne préjuge en rien de la nécessité d'adopter des conventions *ad hoc* concernant la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs dans l'éventualité de la participation de l'Université Aristote de Thessalonique et de l'Université Toulouse 1 aux programmes de l'Union Européenne de mobilité des étudiants dit Erasmus.
- Permettre l'accueil d'étudiants dans le cadre d'un Master 2 franco-hellénique de droit social européen et comparé
- Faciliter l'accueil d'enseignants chercheurs préparant leur thèse de doctorat.
- Etablir des échanges d'enseignants des deux universités pour des missions de courte ou moyenne durée.
- Instituer un échange régulier de documentation et des publications scientifiques des deux établissements.
- Permettre l'élaboration de programmes de recherche communs dans les différents centres et laboratoires de recherche de l'Université Toulouse I – Sciences Sociales et de l'Université Aristote de Thessalonique.

Organisation des études

Le 1^{er} module se déroulera à l'Université Toulouse I Capitole (85 heures). Les Enseignements seront communs avec ceux du Master droit du travail et de l'emploi. Le 2nd module se déroulera à l'Université Aristote de Thessalonique (85 heures). Pour le troisième module, l'étudiant pourra opter pour un Mémoire de recherche ou un Stage en entreprise et rapport de stage. Les étudiants français feront leur stage dans une entreprise multinationale implantée en Grèce. Tous les enseignements seront dispensés en français (à titre exceptionnel en anglais) qui sera aussi la langue du mémoire ou du rapport de stage ou de recherche sur le stage. Le stage en entreprise pourra être fait en anglais. Les examens auront lieu à Thessalonique à la fin de la formation. Les copies portant sur des matières enseignées à Toulouse seront adressées aux correcteurs français. Des membres de l'équipe pédagogique toulousaine se rendront à Thessalonique pour les jurys d'examen en mai, et pour les soutenances de mémoire ou de rapports de stage en septembre.

Admission

Les étudiants (grecs, français, européens ou ressortissants de pays tiers), souhaitant suivre ce Master peuvent déposer leur candidature soit à l'Université de Thessalonique soit à l'Université de Toulouse 1 et s'inscrire à l'une des deux Universités mentionnées.

La formation est conçue pour qu'on puisse y accéder –après une sélection sur titre et dossier- à l'issue : d'un titre universitaire de quatre années d'études en droit. Le Parcours franco hellénique sera accessible aux étudiants titulaires d'un Master I de droit, ou d'un diplôme équivalent.

L'étudiant devra attester d'une bonne formation juridique de base, équivalente au Master I, et notamment de bonnes connaissances en droit social, droit du travail et de la protection sociale, droit administratif, ainsi que d'une connaissance du droit social international et communautaire. Conformément à la règle en vigueur dans les Master conjoints franco helléniques, les étudiants seront exonérés de droits d'inscriptions dans l'Université où se déroule la mobilité. Les étudiants qui participent au programme peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS. Les établissements partenaires

conviennent que le nombre d'étudiants participants par établissement est établi à sept (7) étudiants par année universitaire.

Langue de formation

Les enseignements seront dispensés en français à Thessalonique comme à Toulouse. Les étudiants devront donc bien maîtriser cette langue. Toutefois, la maîtrise de l'anglais est vivement souhaitée aussi bien pour accéder à la bibliographie courante que pour suivre des séminaires en anglais (quelques conférences pourraient être dispensées en anglais).

Logement

Chaque université s'efforcera de faciliter l'accueil et le logement des étudiants de l'autre université.

Responsables du Programme

Université Aristote de Thessalonique :

Prof. Angelos Stergiou (ansterg@law.auth.gr)

Prof. Christina Delygianni (chdel@law.auth.gr)

Université de Toulouse I :

Prof. Thérèse Aubert—Monpeyssen (taubert@univ-tlse1.fr)

Informations

Département de Droit Civil, Droit Social et Droit du Travail

Faculté de Droit, Université Aristote de Thessalonique

B.P 201, Panepistimioupoli, 54124 Thessalonique, Grèce

Tel +30 2310 99660